

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du jeudi 20 octobre 2022 à 20 heures

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Nathalie DELACOUR, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Procurations : M. Bernard FRANGEUL a donné procuration à M. Cyrille BOUREL  
Mme Valérie LUC a donné procuration à M. Daniel MAHÉ  
Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR  
Mme Aline HERVÉ a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Date de convocation : le 15 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mme Morgane MAHÉ

Ordre du jour :

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 610
2. Aménagement du bourg : validation du plan d'aménagement,
3. Aménagements de sécurité en centre bourg : approbation financement amendes de police 2021 relatives à la circulation routière
4. Aménagement du bourg : choix de l'architecte pour la halle,
5. Alliance touristique en Pays de Redon : validation de devis
6. Médiathèque : validation d'avenants,
7. Vœu de soutien au projet de reconstruction du CHI Redon-Carentoir
8. Achat groupé d'énergie - vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales,
9. Questions diverses.

### 1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 610

L'Office Notarial SELARL NOTICYA, 55 Rue de l'Avenir à Pipriac (35550), a adressé en mairie le 30/09/2022 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Prémption Urbain pour le terrain cadastré ZJ 610, d'une contenance totale de 20 a 46 ca situé « La Moissonais ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à main levée, décide à l'unanimité :

- de ne pas exercer son droit de préemption,
- de charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

### 2. Aménagement du bourg : validation du plan d'aménagement

M. le Maire fait part des remarques formulées par la commission Urbanisme réunie le 13/10/2022 au sujet du plan d'aménagement du centre bourg – phase 1.

La commission, à l'unanimité, s'est prononcée favorablement pour la tranche 1 du plan d'aménagement du bourg moyennant le respect des remarques formulées ci-après :

Abri pierres à conserver pour abri vélos

Au niveau du Carrefour :

- Mise en place des plateaux
- Remplacement des espaces enherbés par des dalles ou pavés engazonnés pour chevauchement par les voitures/camions/engins agricoles/bus scolaires.
- Suppression des nouveaux murets en pierre devant la mairie
- Abaissement des bordures à 0 cm

Le cabinet Atelier ERSILIE a transmis un nouveau plan prenant en compte ces observations et apportant quelques précisions dont le conseil municipal a tenu compte.

Après délibération, le conseil municipal valide, par 12 pour, 1 abstention et 2 contre :

- le plan d'aménagement proposé pour la phase 1 en tenant compte des remarques ci-dessus ainsi modifiées :
  - o les "murets" en face de la mairie sont à hauteur du sol (vue de 0 cm) et permettent le franchissement de la noue donc ils seront conservés (confusion sur la légende du plan).
  - o les bordures sont maintenues à 2 cm afin de ne pas mettre en péril leur fonction initiale de conduire les eaux pluviales

De plus, le conseil municipal demande à retirer les 5 arbres matérialisés sur le plan au niveau du carrefour.

- le lancement du cahier des charges,
- et charge M. le Maire de mener à bien ce dossier.

Une réflexion sera menée pour engager les travaux du parvis de l'église en parallèle.

### 3. Aménagements de sécurité en centre bourg : approbation financement amendes de police 2021 relatives à la circulation routière

M. le Maire expose que le projet d'aménagement du bourg et dont le coût prévisionnel s'élève à 700 414.30 € HT a été retenu et va bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

M. le Maire précise que le dossier de demande de subvention doit comporter une délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement et incluant l'engagement d'exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 pour, 1 abstention et 1 contre :

- d'arrêter le projet d'aménagement du bourg – phase 1,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- de solliciter une subvention à l'Etat au titre des amendes de police 2021 relatives à la circulation routière et toutes autres subventions susceptibles d'être attribuées
- de s'engager à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022 à l'opération « 114 Aménagement Place de l'Eglise ».

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DU BOURG (phase 1)					
Dépenses HT			Recettes		
Installation de chantier	8 500.00 €	1.22 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2020	43 280.00 €	6.18 %
Démolition des toilettes publiques	12 000.00 €	1.72 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2019	30 000.00 €	4.28 %
Terrassements généraux	75 260.00 €	10.77 %	Département 35 – FST	75 000.00 €	10.71 %
Voiries et bordures	244 593.50 €	35.00 %	Redon Agglomération (eaux usées)	102 476.50 €	14.63 %
Eaux pluviales	42 737.00 €	6.11 %	Région Bretagne « destination touristique Bretagne Loire Océan volet 3 » (installation abris et équipements pour vélos)	4 000.00 €	0.57 %

Espace vert mobiliers	53 365.00 €	7.64 %	Département 35 – Contrat de Territoire (sur la mobilité)	8 970.00 €	1.28 %
Halle structure légère	64 400.00 €	9.21 %	Etat DETR	120 000.00 €	17.13 % (30 % de 400 000 €)
Equipement vélo, toilettes, habillage coffrets sous la future halle	45 600.00 €	6.52 %	Etat DSIL	167 500.00 €	23.91 %
Eaux usées	102 476.50 €	14.66 %	Amendes de police	9 000,00 €	1.29 %
Honoraires bureaux d'étude et divers	51 482.30 €	7.15 %	Autofinancement	140 187.80 €	20.02 %
<b>TOTAL</b>	<b>700 414.30 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>TOTAL</b>	<b>700 414.30 €</b>	<b>100.00 %</b>

#### 4. Aménagement du bourg : choix de l'architecte pour la halle

La halle prévue dans la phase 1 de l'aménagement du bourg nécessite l'intervention d'un architecte.

Aussi, M. le Maire fait part d'une consultation d'architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la conception de cette halle, sur la base d'une charpente agricole.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 12 pour, 2 abstentions et 1 contre, de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée du cabinet d'architecture Atelier ERSILIE de Guer et du bureau d'étude ANA Ingénierie de Rennes, pour la somme de 14 050,00 € HT et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Cette dépense sera imputée à l'opération « 114 Aménagement Place de l'Eglise ».

#### 5. Alliance touristique en Pays de Redon : validation de devis

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de l'Alliance Touristique porté par les communes de Renac, Saint Just et La Chapelle-de-Brain il est prévu la création d'un circuit vélo. M. le Maire présente le devis de la société "Pic Bois" proposant la mise en place de mobilier destiné à améliorer l'accueil des visiteurs (panneaux d'informations, chaises longues, corbeilles, appui vélos, abri vélo et station vélo...). La commune de Renac est responsable de la commande groupée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 pour, 1 abstention et 1 contre :

- ACCEPTE le devis de la société "PicBois" pour la fourniture et l'installation du mobilier dans le cadre de l'Alliance Touristique. Ce devis d'un montant de 32 257,00 € HT soit 38 708,40 € TTC est à la charge de la commune de Saint-Just. Chaque commune, membre du groupement de commande de l'Alliance Touristique à savoir Renac, Saint Just et La Chapelle-de-Brain, validera son propre devis.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette dépense.

#### Alliance touristique en Pays de Redon : demande de subvention au Contrat de Territoire Département 35

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de l'Alliance Touristique porté par les communes de Renac, Saint Just et La Chapelle-de-Brain il est prévu la création d'un circuit vélo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 pour, 1 abstention et 1 contre :

- autorise M. le Maire à solliciter auprès du Département 35 la subvention au titre du Volet 2 du Contrat de Territoire portant sur la mise en œuvre des actions de l'Alliance Touristique en Pays de Redon et charge M. le Président du Groupement de Commandes de mener à bien cette affaire.

- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette dépense.

## 6. Médiathèque : avenants

M. le Maire rappelle les délibérations en date des 15/04/2021 et 02/11/2021 faisant part des travaux de construction et d'extension de la médiathèque-garderie dont ceux effectués par les entreprises ci-dessous.

Il annonce qu'un avenant est nécessaire sur les :

- 
- LOT 12 Plomberie-Chauffage-Ventilation : appareils sanitaires (avenant n° 2)

N°	Lot	Entreprise	Montant HT des offres de base	Rappel du montant de l'avenant N° 1	Avenant +/-	Montant HT de l'offre avec avenant
12	Plomberie-Chauffage-Ventilation	SAS RIHET ZA La Touche 35890 BOURG DES COMPTES	32 913,50 €	Avenant 1 - 1887.54 €	Avenant n° 2 -110,03 €	30 915,93 €

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant ci-dessus proposé pour le lot 12 Plomberie-Chauffage-Ventilation,
- et accepte le nouveau montant HT de travaux. M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

## 7. Vœu de soutien au projet de reconstruction du CHI Redon-Carentoir

Les médias se sont largement fait l'écho des difficultés conjoncturelles et structurelles des établissements de santé en France. L'hôpital de Redon-Carentoir n'y échappe pas et cette année encore, les maux sont nombreux :

- Démographie médicale et paramédicale défavorable depuis et pour plusieurs années ;
- Nécessité d'un accès régulé aux urgences avec un service dégradé ;
- Fermetures de lits ;
- Quasi-disparition des médecins spécialistes en dehors de l'hôpital ;
- Difficultés de la médecine de ville (essentiellement libérale) à assurer le premier recours et les consultations de spécialité avec report d'activité sur notre établissement hospitalier.

Lors de la dernière réunion du Conseil de surveillance du CHI Redon-Carentoir, les membres présents ont pris connaissance des rapports financiers pour 2022 et des trajectoires prévisionnelles avec beaucoup d'inquiétude concernant l'avenir immédiat et à moyen terme de notre hôpital territorial.

Les prévisions de recettes et de dépenses sont en effet on ne peut plus alarmantes. Ainsi le budget principal fait-il apparaître une prévision de déficit de 4.7 M€ et les budgets annexes ne présentent pas un visage plus avenant qu'au prix de coupes sévères et de subventions exceptionnelles. L'addition est frappante : 5 M€ de déficit en 2022.

La capacité d'autofinancement s'en trouve donc immédiatement obérée et se transforme en une insuffisance d'autofinancement de 2.8 M€, nécessitant un recours à l'emprunt à hauteur de 2 M€ pour le seul investissement courant. Le fonds de roulement prévisionnel est tout simplement non conforme aux pratiques de bonne gestion. Le résultat consolidé en cumulé est tout simplement abyssal d'ici 2026 : -5 037 775 en 2022 ; -6 831 099 € en 2023 ; -6 686 762 € en 2024 ; -5 896 510 € en 2025 ; -5 205 063 € en 2026. Et encore, ce raisonnement tient seulement toutes choses égales par ailleurs.

Ce tableau doit collectivement nous alarmer tant il met en danger l'accès à des soins de base de qualité sur notre territoire mais aussi aux soins d'urgence qui fonctionnent régulièrement en mode dégradé avec des pertes de chance significatives pour les personnes. La situation est donc extrêmement tendue et nécessite un appui et la mobilisation de tous.

D'abord en réinterrogeant le projet de reconstruction bâtementaire pour lequel l'Etat doit porter un financement conséquent pour le garantir conformément aux engagements pris devant les élus et la population. Il l'a déjà fait à hauteur de 70 à 80% pour d'autres établissements. Seul, le CHI de Redon-Carentoir ne peut rien. Les élus et les habitants ne comprendraient pas qu'il en soit autrement. Ils n'accepteront jamais que ce projet soit enterré comme d'autres précédemment.

C'est véritablement le rôle du Centre hospitalier, pivot territorial de l'offre de santé qui est en danger. En effet, faute de sursaut de l'Etat et d'une intervention massive sur l'investissement, mais aussi le fonctionnement, nous voyons poindre le risque d'un hôpital au rabais ou tout simplement d'un hôpital gériatrique abandonnant la MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), la maternité, la pédiatrie... Les collectivités desservies par le Centre hospitalier Redon-Carentoir se battent contre cette perspective, loin d'être théorique à la lecture du Plan Global de Financement Pluriannuel 2022/2026 présenté au Conseil de surveillance.

REDON Agglomération et la Ville de Redon, en lien avec la direction du CH et de l'ARS ont mandaté l'ADDRN (Agence de Développement de la Région Nazairienne) une étude qui a abouti au choix de la localisation du projet immobilier. Les collectivités locales seront aussi partie prenante dans la mise à disposition du foncier et dans la réalisation des réseaux viaires.

REDON Agglomération et la Ville de Redon, en lien avec les communes et les autres EPCI, travaillent étroitement avec la direction du CH et avec l'ARS Bretagne. Les élus saluent, en ce sens, l'appui et le soutien régulier de l'ARS Bretagne à notre établissement. Nous souhaitons toutefois alerter sur les difficultés présentes et sur le besoin d'un soutien renforcé, plein et entier du Ministre de la santé pour mener à terme le projet de reconstruction sans obérer la capacité d'investissement de l'hôpital. L'offre de santé de CH de Redon-Carentoir doit permettre de répondre aux besoins sanitaires des habitants d'un territoire éloigné des autres centres hospitaliers (Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes). Les ressources nécessaires doivent être dégagées par l'Etat pour ne pas mettre en danger et offrir durablement un service dégradé à nos habitants.

**C'est pourquoi, les élus, le groupe de travail des soutiens de l'hôpital, les parlementaires réunis le 5 septembre dernier, afin d'examiner le projet de reconstruction au regard du nouveau contexte économique et social et des voies et moyens de le mener à bien, demandent à Monsieur le Ministre de la Santé :**

- A. Une participation renforcée de l'Etat via l'Agence Régionale de Santé portant son effort de 30 % à 60 % du coût de la reconstruction.** Il conviendra de souligner le caractère mesuré de l'effort en valeur nominale puisque celui-ci passerait de 14,5 millions d'euros à 30 millions d'euros. Il est utile de rappeler que le surcoût de gestion du bâtiment actuel peut être estimé à 1.5 M€, voire 2M€ par an (mesures compensatoires pour la défense incendie et surcoût en énergie du fait que le bâtiment actuel est une passoire thermique). Ce niveau de subventionnement n'est pas inédit (la presse s'en faisant l'écho par exemple à Alençon). Il est à rappeler que le centre hospitalier intercommunal de Redon-Carentoir n'a bénéficié d'aucun investissement d'envergure depuis 40 ans et doit bénéficier d'un effort supplémentaire pour rattraper, au moins en partie, cette carence historique de sa tutelle.
- B. La garantie à 100 % par l'État des emprunts contractés par le Centre hospitalier pour la reconstruction du bâtiment principal.**
- C. Le renforcement de l'offre de soins à l'hôpital de Redon, gage de recettes et de capacité d'investissement retrouvée, notamment par le financement de postes partagés avec le CHU de Rennes.**
- D. Toute garantie sur la sanctuarisation du projet et du calendrier.**

Nous, élus de la commune de Saint-Just, à l'unanimité, apportons notre soutien plein et entier à ces revendications légitimes pour assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Elle concourt également à l'aménagement du territoire inter métropolitain. Nous attendons un engagement rapide de Monsieur le Ministre de la Santé pour sécuriser tant le projet que son calendrier de réalisation et restons mobilisés dans cette attente.

## 8. Achat groupé d'énergie – vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

Depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille et Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques jours en France :

- le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans ;
- le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ;

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

- le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14,2 €/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) ;
- le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 € / MWh pour la Base, ramené à 274 € / MWh grâce au mécanisme de l'ARENH (\*), contre 135 € / MWh en 2022

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x2,4 pour le gaz et de x2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations).

La facture globale TTC des membres du groupement va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, et au nom des 346 membres du groupement d'achat d'énergie d'Ille et Vilaine, nous élus de Saint-Just, à l'unanimité, demandons solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Ce vœu sera envoyé à tous les membres du groupement en les invitant à en prendre un équivalent s'ils le souhaitent.

Afin de participer à l'effort national, et de renforcer les actions initiées dans le cadre du programme ACTEE, le SDE35 s'engage quant à lui à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec l'appui notamment de la Banque des Territoires. Des décisions importantes sur le sujet seront prises par le Comité Syndical du SDE35 avant la fin de l'année 2022 et traduite dans notre prochain budget.

*(\*) L'ARENH qui signifie « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » permet à tous les fournisseurs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions (prix et volumes) fixées par les pouvoirs publics. Le prix 2023 sera de 49,5 €/MWh mais le volume global affecté au dispositif n'est pas connu à la date de la présente délibération. Le marché entre le SDE35 et ENGIE prévoit un système de cession de ces droits contre une réduction du prix de fourniture. Cette cession a été mise en œuvre fin août 2022 afin de fixer les prix 2023.*

## 9. Questions diverses

- Achat d'une maison et d'un terrain par le Département 35 à Bosné pour stockage de matériel
- Ancienne bibliothèque :  
À la suite du déménagement de la bibliothèque vers la médiathèque, des demandes ont été reçues de deux associations de la commune pour l'utilisation des locaux (pièce du rez-de-chaussée) en vue d'y effectuer leurs réunions et activités à savoir le Comité des fêtes et le FAR.  
Il est convenu que le rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque soit occupé par le Comité des Fêtes. Une redistribution des salles annexes du FAR aura lieu.
- Eclairage de Noël : horaires à mettre en place 7 h – 8 h 30 et 18 h – 21 h en semaine, exceptés les jours de Noël et du Nouvel An qui restent allumés comme à l'habitude
- Lotissement des Grottes : le lot n° 2 va être remis en vente dès réception du refus bancaire
- Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il s'agit d'une aide en faveur des cantines scolaires dans le cadre du plan de relance avec un financement à 100 %.
- Ouverture de la médiathèque le 28/10/2022 – inauguration le 19/11/2022 à 11 heures
- Ouverture de la garderie dans ses nouveaux locaux après les vacances de la Toussaint
- Rapport d'activités 2021 du SDE35 et d'Energ'lv
- Rapport annuel 2021 du SMICTOM du Pays de Vilaine